



VILLE D'UGINE

DECISION DU MAIRE N°2022-55

**Pôle Affaires Générales et Vie Locale
Animation Locale**

**Objet : Missions de surveillance
25^e Festival du Jeu et du Jouet**

Le Maire de la Ville d'Ugine,

Vu l'article L2122.22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 8 juin 2020 portant délégation au Maire de certaines attributions du conseil municipal, notamment prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres de travaux, de fournitures et services d'un montant inférieur à 214 000 € HT, ainsi que toutes les décisions concernant les avenants (y compris pour les marchés d'un montant supérieur à 214 000 € HT), lorsque les crédits sont inscrits au budget.

Considérant qu'il y a lieu de faire appel à un prestataire de service pour des missions de surveillance pour le 25^e Festival du Jeu et du Jouet 2022.

Vu la consultation engagée le 21 mars 2022.

DECIDE

Article 1 : Les missions de surveillance pour le Festival du Jeu et du Jouet (5 et 6 décembre 2020) sont confiées à la société **ENYOS Sécurité** domiciliée : **41 chemin du Pont Albertin, 73 200 ALBERTVILLE**

Article 2 : le montant des honoraires est fixé à :

© Festival du Jeu et du Jouet 2022 : **313.01 € HT** soit **375,61 € T.T.C.** frais de déplacement inclus
La nuit du 3 au 4 décembre 2022 de 19h30 à 08h30 1 agent

Article 3 : La Directrice Générale des Services, la responsable du Pôle Affaires Générales et Vie Locale et Mme le Receveur Municipal sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Le Maire

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
- Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification

Notifié le

Fait à Ugine, le 02 août 2022



Franck LOMBARD

Maire d'Ugine

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

073-217303031-20220802-DEC2022-55-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/08/2022

Affichage : 11/08/2022